

# Périscolaire

---

## Garderies et études

---

C'est le Bureau des Écoles qui prend en charge l'organisation et l'inscription des enfants sur les différents temps périscolaires.

Ces moments permettent d'accueillir les enfants des écoles maternelles ou élémentaires au sein de leur établissement selon l'organisation suivante.

### Garderie du matin

---

Les inscriptions sont gratuites et se déroulent au Bureau des Ecoles sous condition de travail des deux parents (attestation de travail obligatoire).

L'enfant est accueilli dans son école le matin de 7h30 à 8h10.

### Garderie du soir et étude du soir

---

L'enfant est accueilli dans son école le soir de 16h30 à 18h. Ce service est organisé par la Ville avec un personnel d'encadrement municipal pendant ces horaires. Un goûter est à prévoir.

Pour les élémentaires, il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

L'heure de fin est fixée à 18h et la surveillance des enfants n'est plus de la responsabilité du personnel au-delà de cet horaire. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le personnel d'étude aux numéros suivants :

- 📞 **École Petit Prince** : 04 94 26 11 39
- 📞 **École La Deidière** : 04 94 05 15 01
- 📞 **École Jean de Florette** : 04 94 09 21 33
- 📞 **École Manon des Sources** : 04 94 26 41 48
- 📞 **École S. Torres** : 04 94 26 15 79

Si le retard est trop important et que le personnel n'a pas été informé, il se verra dans l'obligation de joindre la Gendarmerie Nationale.

---

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer  
Hotel de ville  
Place Estienne d'Orves  
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22  
Nous contacter

<http://www.saintcyrsumer.fr/enfance/periscolaire-1070.html>



RESTEZ CONNECTÉ

